

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 20 SEPTEMBRE 2022 -

### DÉCISION N° 22 - 06 - 044

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 17 mai 2022 s'est réuni le mardi 20 septembre 2022 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

#### Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

#### Excusé :

- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)

#### **Décision 11 : Les propositions de sorties d'actif de véhicules et biens matériels.**

Depuis 2013, le SDIS se dessaisit de ses véhicules et biens mobiliers hors d'usage ou obsolètes grâce au lancement d'enchères électroniques via la voie dématérialisée. A ce titre, les véhicules et engins ainsi que les autres matériels concernés doivent tout d'abord être réformés. Ils sont répertoriés en annexe 1 du présent rapport.

Les réformes concernent les véhicules à fort kilométrage dont la valeur nette comptable est nulle ou devant nécessiter des réparations dont le coût est important. Il s'agit également de véhicules qui ne sont plus aux normes et dont les pièces ne sont plus disponibles sur le marché. Certains d'entre eux n'ont pas été amortis puisqu'ils ont été cédés gratuitement par les communes.

Parmi les véhicules proposés à la réforme, les cessions suivantes pourraient être proposées :

- Association « Graines de Coquelicots », sise Lieux-dit Marieux à Périgneux : un Citroën Jumper de 2006 immatriculé 5826 ZV 42 (n° inventaire : 5815) serait cédé à titre gratuit.

- *Etablissements FAURE et Fils*, sis 22 Rue Bertrand Russel, à Saint-Étienne : l'épave du camion-citerne grande capacité (CCGC) immatriculé BS 262 CA (n° inventaire : 9871) de 2011 serait cédée à titre gratuit. Pour rappel, il s'agit du véhicule du centre du centre du Chambon-Feugerolles accidenté le 16 juillet 2022 alors que les sapeurs-pompiers se rendaient sur une intervention pour feu de forêt.

A noter que l'entreprise *FAURE et Fils* prendra à sa charge le gardiennage, la dépollution et le recyclage de l'épave.

- *Association « Pompiers humanitaires français » (PHF)*, sise 22 Bd Karl Marx à Saint-Etienne :

- \* un Poids-lourd 40 BCA 3, immatriculé BK 812 BW (n° inventaire 1460) de 1999, serait cédé pour la somme de 5 000 €.

- \* un véhicule de transport de personnels et matériels (VTPM) Citroën Jumper immatriculé 5820 ZV 42 de 2006 (n° inventaire 5814) serait cédé pour la somme de 1 000 €.

- \* une berce médicale de 2001 (n° inventaire 1537) serait cédée pour la somme de 4 000 €.

Après suppression dans le tableau des actifs, les véhicules ou divers matériels présentés en annexe 1 au présent rapport, pourraient ainsi être soit cédés tel qu'indiqué ci-dessus soit proposés à la vente aux enchères qui se déroulera du 14 au 28 novembre 2022.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article 1 :**

Le bureau du Conseil d'administration approuve la proposition de sortie d'actif des véhicules et biens matériels indiqués en annexe 1 qui seront ensuite soit cédés à des associations ou entreprises demandeuses soit proposés à la vente aux enchères via la voie dématérialisée.

**Article 2 :**

Le bureau du conseil d'administration approuve la cession à l'Association « Graines de Coquelicots », sise Lieux-dit Marieux à Périgneux, d'un Citroën Jumper de 2006 immatriculé 5826 ZV 42 (n° inventaire : 5815) à titre gratuit.

**Article 3 :**

Le bureau du conseil d'administration approuve la cession à titre gratuit aux *Etablissements FAURE et Fils*, sis 22 Rue Bertrand Russel à Saint-Étienne, de l'épave du camion-citerne grande capacité (CCGC) immatriculé BS 262 CA (n° inventaire : 9871) de l'année 2011. L'entreprise *FAURE et Fils* prendra à sa charge le gardiennage, la dépollution et le recyclage de l'épave.

**Article 4 :**

Le bureau du conseil d'administration approuve la cession de véhicules et équipements suivants à l'Association « *Pompiers humanitaires français* » (PHF) sise 22 Bd Karl Marx à Saint-Etienne selon les modalités suivantes :

\* un Poids-lourd 40 BCA 3, immatriculé BK 812 BW (n° inventaire 1460) de 1999, serait cédé pour la somme de 5 000 €.

\* un véhicule de transport de personnels et matériels (VTPM) Citroën Jumper immatriculé 5820 ZV 42 de 2006 (n° inventaire 5814), serait cédé pour la somme de 1 000 €.

\* une berce médicale de 2001 (n° inventaire 1537), serait cédée pour la somme de 4 000 €.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

La Présidente du Conseil d'administration  
du service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire



Marianne DARFEUILLE